

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des transports
et du logement

(Texte non paru au journal officiel)

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Décision du

Etablissant le classement des offres finales remises dans le cadre de la procédure d'attribution du contrat de partenariat relatif à la mise en œuvre de l'éco-taxe poids lourds nationale et de la taxe expérimentale alsacienne.

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le secrétaire d'Etat chargé des transports,

Vu le décret n° 2009-345 du 30 mars 2009 relatif aux modalités d'application du III de l'article 153 de la loi de finances pour 2009,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne du 2 mai 2009 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics du 5 mai 2009,

Vu la décision du 28 août 2009 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, établissant la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif,

Vu la décision du 18 octobre 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, rejetant l'offre remise par la société Billoo Development BV,

Vu l'avis de la commission consultative du 13 décembre 2010,

Décident :

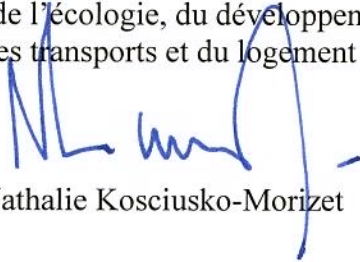
Le classement des offres finales remises est le suivant :

- première : offre finale remise par la société Autostrade per l'Italia SpA ;

- deuxième : offre finale remise par le groupement composé de la société Sanef SA, de la Caisse des dépôts et consignations et des sociétés Egis Projects SA, Atos Worldline SAS et Siemens Project Ventures GmbH ;
- troisième : offre finale remise par le groupement composé des sociétés France Telecom SA, CS Systèmes d'Information, ETDE SA, Kapsch TrafficCom AG, FIDEPPP, SEIEF et DIF Infrastructure II BV.

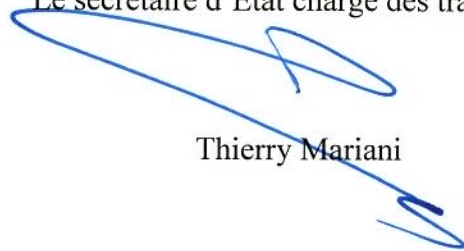
Fait à Paris, le **14 JAN. 2011**

La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement



Nathalie Kosciusko-Morizet

Le secrétaire d'Etat chargé des transports



Thierry Mariani